

## SOINS ET FRAIS MEDICAUX : CONDUITE A TENIR

- **En cas de traitement le jour du départ**, les parents fourniront au responsable du séjour, l'ordonnance médicale en cours et les médicaments dans leur boîte d'origine, avec notice et nom et prénom de l'enfant notés dessus.
  - **En cas d'urgence**, les dispositions médicales appropriées seront prises en tout état de cause. Dans le même temps, les parents seront tenus informés par la directrice du séjour, de tout incident ou accident dont pourrait être victime leur enfant.
  - **Dans l'éventualité où l'ALSH engagerait des frais médicaux** pour un participant, le remboursement de ces dits frais devra être effectué au Service Enfance Jeunesse **le jour du retour** à Balaruc le Vieux. Le remboursement effectué, la feuille de soin sera donnée à la famille qui pourra se faire rembourser par la sécurité sociale et la mutuelle.
  - **Frais d'ambulance et de secours** : les factures seront directement traités par la compagnie d'assurance du prestataire.
  - **En cas de rapatriement médical** autorisé par le médecin : la prise en charge est assurée par la compagnie d'assurance du prestataire.
- 

Je soussignée Madame, Monsieur,....., représentant légal de ou des enfants .....

Déclare avoir pris connaissance de cette note concernant les soins et frais médicaux de l'ALSH pré-ados de Balaruc le Vieux, et reconnais accepter l'ensemble des dispositions annoncées.

Date :.....

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »